

Groupe de Travail 3 : Contrôle et problèmes sanitaires de l'UE, règles de consommation

Procès-verbal

Mardi 29 mars 2022 (9h00 - 12h30 CEST)

Zoom / Radisson Collection Hotel, Grand Place Brussels (Hybride)

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (26.01.22) : adopté

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Bien-être animal :
 - Le Président et le Secrétariat prépareront un questionnaire à l'intention des membres, afin de recueillir des informations pour les avis futurs, et ce avant la prochaine réunion.
 - Questionnaire transmis : 24 février - 3 mars 2022
 - Projet d'avis transmis : 15 mars 2022
- Gaspillage alimentaire :
 - Le Président et le Secrétariat prépareront un questionnaire à l'intention des membres, afin de recueillir des informations pour les avis futurs, et ce avant la prochaine réunion.
 - Questionnaire transmis : 24 février - 3 mars 2022
 - Projet d'avis transmis : 23 mars 2022
- Informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires :
 - Le Président et le Secrétariat prépareront un questionnaire à l'intention des membres, afin de recueillir des informations pour les avis futurs, et ce avant la prochaine réunion.
 - Questionnaire transmis : 1 - 8 mars 2022
 - Projet d'avis transmis : 25 mars 2022
- Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, prévoir l'examen du projet d'avis préparé par le Groupe de Discussion sur les RCEEP pour les produits de la mer.
 - Projet d'avis transmis : 15 mars 2022
 - Point prévu à l'ordre du jour
- Règles sanitaires et d'hygiène :
 - Pierre Commère (ADEPALE) préparera une proposition de projet d'avis sur les niveaux maximum de teneur en sulfites pour les crustacés, qui sera examiné lors de la prochaine réunion.



- Projet d'avis transmis : 23 mars 2022
- Point prévu à l'ordre du jour
- Cadre pour un système alimentaire durable :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif pour adoption par procédure écrite.
 - Avis adopté : 15 février 2022
- Questions diverses :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, prévoir un échange de points de vue avec la DG SANTE concernant les tests des niveaux de cadmium dans le tourteau exporté vers la Chine.
 - Point prévu à l'ordre du jour de la réunion du GT2 du 28 mars 2022.
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, prévoir un échange de points de vue avec la DG SANTE concernant l'approbation des plans soumis aux pays tiers pour contrôler certaines substances et résidus présents chez les animaux vivants et dans les produits d'origine animale.
 - Modification technique du règlement approuvée. Les échanges de points de vue ne sont plus nécessaires.

Règles sanitaires et d'hygiène

- **Présentation du projet d'avis sur les teneurs maximales en sulfites pour les crustacés par Pierre Commère, ADEPALE**

Pierre Commère (ADEPALE) a présenté brièvement le projet d'avis, en évoquant notamment le contexte, l'importance sur le plan économique des crustacés cuits, l'utilisation des sulfites, les méthodes de traitement des crustacés par les sulfites, la méthode d'analyse des sulfites, les niveaux maximaux actuellement autorisés, les risques sanitaires, les problèmes rencontrés par les établissements de cuisson et les recommandations.

- **Examen du projet d'avis et voie à suivre**

Bruno Guillaumie (EMPA) a exprimé son soutien au projet d'avis. M. Guillaumie a souhaité savoir, dans la mesure où les sulfites s'agglomèrent sur la coquille, l'impact éventuel sur les consommateurs, étant donné que la coquille n'est pas consommée.

Pierre Commère (ADEPALE) a répondu que les sulfites s'agglomèrent sur la coquille, mais que des résidus sont transmis à la chair lors du traitement.

Le Président a souhaité savoir s'il existait des études disponibles portant sur la contamination de la coquille à la chair, et qui pourraient être citées dans l'avis.

Pierre Commère (ADEPALE) a précisé que l'analyse mentionnée dans le projet d'avis se référait aux parties comestibles des crustacés.



Pauline Prent (Visfederatie) a voulu savoir, pour ce qui est des crevettes, pourquoi le seuil suggéré est de 200 mg/kg, et non pas un niveau plus élevé. Selon le tableau fourni dans le projet, les crevettes de plus grande taille peuvent contenir des quantités plus élevées de sulfites. Mme Prent a fait remarquer que, pendant le processus de cuisson, les sulfites semblent disparaître, mais réapparaissent ensuite. Il pourrait être utile d'inclure ce point dans le texte.

Pierre Commère (ADEPALE) a expliqué que l'exposition aux sulfites est une question de santé publique traitée par la DG SANTE et par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments). Ces dernières années, les autorités sanitaires ont préconisé de réduire la quantité de sulfites. D'après lui, en matière de santé publique, il ne serait pas positif d'aligner le niveau de seuil sur le niveau d'exposition le plus élevé. À l'heure actuelle, les opérateurs savent beaucoup mieux contrôler le niveau de teneur en sulfites. Par expérience, il sait que les exploitants ne dépassent généralement pas 140 mg/kg. Une limite à 200 mg/kg permettrait une certaine marge de manœuvre, au cas où il y aurait des niveaux importants de sulfites dans l'eau. M. Commère a admis que le processus est assez complexe. Les crevettes peuvent être traitées aux sulfites juste avant la congélation. Lors de la cuisson, il y a des sulfites qui passent dans l'eau. Par conséquent, le premier lot de crevettes ne contient pas un niveau significatif de sulfites, mais les lots ultérieurs, si l'eau n'est pas changée, contiendront des niveaux plus élevés.

Christine Absil (Good Fish) a posé une question sur les différences entre les niveaux maximums en fonction de la taille des animaux. Mme Absil a insisté sur le point de vue des consommateurs et sur l'importance de réduire les niveaux autant que possible. En dehors des crustacés, il existe différentes sources d'exposition aux sulfites, notamment dans d'autres produits alimentaires. Mme Absil a souhaité savoir, dans la mesure où les concentrations de sulfites augmentent dans l'eau au cours de la journée, s'il ne serait pas plus approprié pour les transformateurs de changer l'eau plus fréquemment, afin de réduire la quantité finale de sulfites. Il conviendrait d'encourager les transformateurs à améliorer continuellement leurs méthodes. Mme Absil s'est déclarée favorable à l'utilisation d'un niveau de concentration moyen, mais opposée à l'utilisation d'une moyenne élevée par simple commodité.

Pierre Commère (ADEPALE) a indiqué que la teneur maximale en sulfites varie en fonction de la taille, c'est-à-dire du nombre de pièces ou du poids. Le niveau est plus élevé pour les crevettes de plus petite taille. Selon les professionnels du secteur, même pour les petites crevettes, la quantité pourrait être réduite. M. Commère a souligné que les professionnels du secteur ont pour objectif de continuer à améliorer leurs méthodes. En ce qui concerne les changements d'eau, M. Commère a déclaré que le fait de changer constamment l'eau aurait un impact environnemental important, ce qui irait à l'encontre des objectifs environnementaux. Il est nécessaire d'avoir un équilibre entre le niveau acceptable de sulfites et la consommation et le traitement de l'eau. L'objectif visé devrait être d'établir un dialogue avec la DG SANTE pour améliorer le cadre.

Christine Absil (Good Fish) a proposé, afin de prendre en compte la position des consommateurs, d'inclure dans l'avis une formulation visant à réduire le niveau d'exposition aux sulfites.

Le Président a accepté la suggestion d'inclure une formulation concernant les efforts pour réduire les teneurs en sulfites.



Pim Visser (VisNed) a souhaité savoir si la crevette grise de la mer du Nord était concernée par le règlement. Dans le cas de ce produit, le nombre d'unités est utilisé comme mesure, en raison de leur très petite taille. Par conséquent, il pourrait y avoir un impact significatif sur les pratiques établies chez les transformateurs de crevettes grises. M. Visser a souhaité savoir si l'industrie de la crevette grise avait été consultée.

Pierre Commère (ADEPALE) a déclaré que, selon les membres de son organisation, les seuils préconisés sont réalisables avec les techniques actuelles. M. Commère n'a pas connaissance des spécificités de l'industrie de la crevette grise.

Pim Visser (VisNed) a souhaité savoir s'il y aurait des impacts sur d'autres additifs que les sulfites, puisque le règlement ne couvre pas uniquement les sulfites. M. Visser a reconnu que, du point de vue des consommateurs et de la santé publique, l'objectif devrait être de réduire les niveaux d'additifs, mais il a ajouté que le secteur s'emploie activement à réduire l'utilisation d'additifs. Néanmoins, il est important d'éviter tout impact indésirable pour le secteur.

Maria Luisa Álvarez (FEDEPESCA) a déclaré que les experts techniques de son organisation étaient d'accord avec la proposition. Mme Álvarez a approuvé la suggestion de Mme Absil, à savoir d'inclure un paragraphe présentant le point de vue des consommateurs. Les poissonniers peuvent également faire cuire les crustacés dans leur magasin au point de vente, mais ne sont pas en mesure de contrôler la quantité de sulfites dans le produit. Il est donc important de s'assurer que les produits ne dépassent pas le niveau maximal de teneur en additifs.

Le Président a proposé qu'un paragraphe sur le point de vue des consommateurs soit ajouté au projet d'avis, qui sera ensuite transmis pour approbation par procédure écrite.

Informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires :

- **Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat**

Le Président a rappelé qu'un questionnaire avait été adressé entre le 1er et le 8 mars 2022. Des réponses ont été soumises par l'ADEPALE, l'EMPA et la FEDEPESCA. Une contribution supplémentaire a été apportée par l'AIPCE-CEP. Le projet d'avis a été transmis le 25 mars 2022.

- **Examen du projet d'avis et voie à suivre**

Le Groupe de Travail a procédé à l'examen du projet d'avis, paragraphe par paragraphe.

Pierre Commère (ADEPALE) a suggéré, dans la section 2 intitulée "Étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage et établissement de critères de profilage nutritionnel pour limiter les revendications", de mentionner explicitement, dans la partie relative à l'apport en nutriments essentiels, "les acides gras insaturés à longue chaîne (EPA, DHA)".

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a proposé, s'agissant de la référence à une valeur de stabilisation microbiologique, de préciser que "ces valeurs ne peuvent être diminuées sans augmenter les risques microbiologiques".



Yobana Bermúdez (CONXEMAR) a rappelé que la question des risques microbiologiques était liée aux produits fumés, mais pas aux produits en conserve. Les produits en conserve sont stabilisés par un traitement thermique, et non par des ingrédients spécifiques.

Pierre Commère (ADEPALE) a proposé une reformulation du troisième paragraphe de la section 3 "marquage des dates (à savoir lorsqu'il est fait mention de la "date limite de consommation" ou "à consommer de préférence avant le" sur les produits alimentaires)", afin de clarifier ces informations.

Paulien Prent (Visfederatie) a convenu de la nécessité de mener un important travail de sensibilisation et d'éducation. Mme Prent a émis des doutes sur la pertinence de mentionner, dans le projet de texte, une date supplémentaire relative à la production.

Le Secrétaire Général a répondu que l'ajout éventuel d'une date de production était fourni à titre d'exemple dans l'une des questions de la consultation publique de la Commission.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a suggéré de reformuler le texte comme suit : "les consommateurs peuvent continuer à être déroutés par les deux concepts".

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a souligné, en ce qui concerne la mention d'une date de production en plus, que la Commission menait actuellement des recherches sur le comportement des consommateurs en matière des dates indiquées. L'une des options politiques envisagées prévoit l'ajout de la date de production. Mme Valeiras a indiqué qu'elle avait participé à un atelier en novembre 2021 consacré à cette étude. Les parties prenantes qui y ont participé ont convenu que les dates de production n'apportent pas de valeur ajoutée aux consommateurs. Elle s'est déclarée favorable au maintien de la référence aux dates de production dans le projet d'avis, afin qu'il soit clair pour la Commission que les parties prenantes ne soutiennent pas l'apposition de dates de production sur les emballages. En ce qui concerne les suggestions de M. Commère, Mme Valeiras a convenu que les consommateurs pourraient continuer à être déroutés, mais elle a indiqué qu'elle préférerait la formulation suivante : "à moins qu'il n'y ait une importante...".

Pierre Commère (ADEPALE) a suggéré de remplacer "difficultés continues" par "difficultés accrues".

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) partage le point de vue exprimé par Mme Valeiras. Mme Álvarez a souligné que son association est contre l'introduction de dates supplémentaires. L'introduction d'une date de production augmenterait la confusion des consommateurs.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a indiqué que le dernier paragraphe de la section 3 ne prend pas position par rapport aux options politiques, mais que le projet de recommandation i) préconise l'élimination de la mention "à consommer de préférence avant le". Par conséquent, son association ne soutiendra pas le projet de recommandation.

Paulien Prent (Visfederatie) a souhaité connaître, par rapport à la section 4 "étiquetage de l'origine", la signification de la mention suivante : "les consommateurs devraient être en mesure de mieux identifier l'origine des produits préemballés".



Pierre Commère (ADEPALE) a répondu qu'il s'agissait du lieu de fabrication. L'importance économique du secteur de la transformation dans l'UE n'est pas suffisamment reconnue.

Paulien Prent (Visfederatie) a souligné que la mise à disposition d'informations supplémentaires aux consommateurs nécessiterait davantage d'éducation et de sensibilisation.

Bruno Guillaumie (EMPA) a précisé que les "associations interprofessionnelles" mentionnées dans le texte faisaient en fait référence aux "organisations interprofessionnelles" telles que définies dans le règlement OCM.

Pierre Commère (ADEPALE) a suggéré de remplacer le verbe "devrait" par "pourrait", car les organisations interprofessionnelles ne sont pas disponibles dans tous les secteurs du marché.

Paulien Prent (Visfederatie) a exprimé, à propos du projet de recommandation f), son opposition au développement d'une information nutritionnelle simplifiée sur la face avant de l'emballage.

Le Secrétaire Général a précisé que, dans le projet de recommandation f), le mot "si" a été utilisé précisément parce que les membres ne sont pas nécessairement en faveur de ce développement. L'objectif est simplement de signaler l'option la plus acceptable du développement, au cas où la Commission déciderait que ce développement doit avoir lieu.

Le Président a suggéré de remplacer "si" par "au cas où".

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a suggéré, à propos du projet de recommandation d), une formulation plus générale, au lieu de limiter la recommandation aux produits emballés.

Pierre Commère (ADEPALE) a proposé, en ce qui concerne le projet de recommandation g), de répéter la référence aux acides gras à longue chaîne, comme dans la section 2. En ce qui concerne le projet de recommandation i), M. Commère a suggéré de remplacer le terme "élimination" par "amélioration", et d'ajouter une recommandation visant à "entreprendre des évaluations d'impact scientifique solides sur la réaction des consommateurs à toute nouvelle formulation proposée, y compris dans les différentes langues nationales".

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a fait savoir qu'elle était entièrement d'accord avec l'intervention précédente. Mme Valeiras a fait valoir que la Commission ne devrait prendre en compte que les options politiques qui sont réalisables dans la pratique. Il est inutile de tester des options politiques d'informations qui ne peuvent pas être imprimées dans les emballages.

Bruno Guillaumie (EMPA) a rappelé, concernant le projet de recommandation k), que, selon le rapport de l'examen des performances du MAC, plusieurs recommandations antérieures étaient trop générales, ce qui serait difficile à mettre en œuvre par la Commission.

Pierre Commère (ADEPALE) a suggéré, au sujet du projet de recommandation k), l'ajout d'une phrase indiquant : "préciser que l'origine de l'ingrédient primaire doit être liée à la zone de pêche dans



laquelle le poisson a été capturé, comme déterminé par l'article 35 et détaillé à l'article 38 du règlement OCM".

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a demandé, à propos du projet de recommandation i), si les consommateurs comprenaient réellement la mention "à consommer de préférence avant le", ajoutant que les membres devraient réfléchir à la valeur ajoutée de cette date.

Pierre Commère (ADEPALE) a déclaré que les transformateurs étaient intéressés par le fait d'avoir une date qui reflète le maintien des qualités organoleptiques du produit. Il est important pour les transformateurs de disposer d'une date de ce type sur laquelle ils peuvent s'engager.

Le Président a rappelé que la date limite de consommation était destinée à la sécurité alimentaire, tandis que la mention "à consommer de préférence avant le" faisait référence aux qualités organoleptiques des produits. Le Président a convenu avec Mme Álvarez qu'il n'était pas certain que les consommateurs comprennent la différence entre ces dates.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a fait valoir que, pour les consommateurs, l'affichage de deux dates prêtait à confusion. Par conséquent, les produits ne devraient comporter qu'une seule date indiquée.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a attiré l'attention sur la complexité du sujet. Compte tenu des différents points de vue des membres, Mme Valeiras a fait valoir qu'il était préférable que le projet d'avis évite de mentionner une préférence explicite en faveur d'une option politique spécifique.

Le Président s'est dit d'accord avec Mme Valeiras sur la voie à suivre.

Bruno Guillaumie (EMPA) a approuvé le point de vue de Mme Álvarez concernant la confusion chez les consommateurs, mais il a également rejoint l'opinion de M. Commère quant à l'importance de la mention "à consommer de préférence avant le" pour les transformateurs. Dans le cas de produits vivants, comme les moules, les consommateurs peuvent facilement dire si le produit est propre à la consommation ou non. Parallèlement, pour les produits transformés, il est pertinent pour l'industrie de la transformation de s'engager sur une date limite de qualité. Par conséquent, le projet de recommandation devrait préciser qu'il s'applique aux produits transformés.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a déclaré que le projet de recommandation se devait d'être facile à lire. Par conséquent, des détails supplémentaires pourraient être fournis dans le texte principal, mais pas dans la recommandation.

Le Groupe de Travail a approuvé le projet de texte tel que modifié.

Bien-être animal

- **Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat**



Le Président a rappelé qu'un questionnaire a été transmis entre le 24 février et le 3 mars 2022. Des réponses ont été soumises par l'ADEPALE, la FEDEPESCA, l'AIPCE-CEP, EuroCommerce et la FEAP. Une contribution supplémentaire a été apportée par l'EMPA. Le projet d'avis a été transmis le 15 mars 2022. Suite à la publication du projet d'avis, des commentaires ont été envoyés par écrit par l'AIPCE-CEP.

- **Examen du projet d'avis et voie à suivre**

Le Groupe de Travail a procédé à l'examen du projet d'avis, paragraphe par paragraphe.

Paulien Prent (Visfederatie) a suggéré que, puisque l'initiative politique n'aurait qu'un impact sur les produits issus de l'aquaculture, les références aux produits de la pêche dans le texte devraient être supprimées.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a suggéré, concernant le projet de recommandation e), de remplacer le mot "démontrer" par "analyser" et de se référer explicitement aux "pisciculteurs", ainsi que de supprimer la référence à "plus élevé".

Garazi Rodríguez (APROMAR) a suggéré que soit ajouté, dans la section sur le contexte, un paragraphe soulignant la diversité des poissons vertébrés.

Javier Ojeda (FEAP) s'est déclaré favorable à l'ajout mentionné. En ce qui concerne le projet de recommandation e), M. Ojeda a suggéré de le reformuler comme suit : "entreprendre davantage d'études scientifiques pour combler les lacunes en matière de connaissances fiables sur le bien-être des poissons de manière à garantir les meilleures pratiques au niveau des exploitations".

Le Groupe de Travail a accepté le projet de texte tel que modifié.

Gaspillage alimentaire

- **Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat**

Le Président a rappelé qu'un questionnaire a été transmis entre le 24 février et le 3 mars 2022. Des réponses ont été soumises par la FEAP, la FEDEPESCA, l'AIPCE-CEP et l'EMPA. Le projet d'avis a été transmis le 15 mars 2022.

- **Examen du projet d'avis et voie à suivre**

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a indiqué, à propos de la section 3 "options politiques", qu'elle était favorable à l'option E1 (objectif exprimé en % de réduction des déchets alimentaires).

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a déclaré, à propos de la section 4 "impacts économiques probables", qu'elle doutait de la pertinence de la phrase suivante : "Les consommateurs et les détaillants responsables vont privilégier les aliments d'origine locale/nationale, indépendamment des améliorations possibles apportées aux méthodes de conservation."



Javier Ojeda (FEAP) a convenu que la phrase était relativement ambiguë.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) a suggéré de supprimer cette phrase.

Pim Visser (VisNed) a souhaité savoir, à propos de la section 8 "exemples de pratiques de diminution du gaspillage alimentaire", ce que signifie la référence aux petits détaillants qui consomment une quantité importante de produits chez eux.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a répondu que les petits détaillants sont capables d'adapter quotidiennement leur offre à la demande. Lorsqu'il reste des produits invendus, ils sont généralement donnés à des familles en difficulté ou consommés à domicile par les détaillants. En pratique, il n'y a pratiquement pas de gaspillage alimentaire.

Pim Visser (VisNed) a souligné que les supermarchés et les ménages étaient les deux principales sources de gaspillage alimentaire. Par conséquent, M. Visser s'est demandé si cet exemple était pertinent.

Le Président a expliqué qu'il s'agissait simplement d'un exemple d'une pratique existante de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il n'était pas question de recommander aux poissonniers de consommer tous leurs invendus.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné qu'en Espagne, une stratégie nationale visant à diminuer le gaspillage alimentaire est en place depuis plusieurs années. Selon cette stratégie, les produits de la pêche sont les produits alimentaires les moins gaspillés par les ménages. Ces produits sont généralement consommés immédiatement et sont appréciés par les consommateurs.

Javier Ojeda (FEAP) a suggéré d'ajouter "dans certains cas" à la phrase.

Maria Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) est d'accord avec cette suggestion.

Javier Ojeda (FEAP) a suggéré une réorganisation du projet de recommandation b), afin de fournir une description plus réaliste des différentes contributions de la production de déchets alimentaires.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a suggéré de supprimer la référence à "positif" dans le projet de recommandation j). Selon lui, les possibilités de réduire davantage le gaspillage alimentaire plus tard dans la chaîne de valeur sont très limitées.

Le Président a suggéré que soit ajouté la mention "comme décrit dans la section 8".

Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer

- Mise à jour sur les travaux du Groupe de Discussion sur les RCEEP pour les produits de la mer par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général



Le Secrétaire Général a rappelé que, le 8 novembre 2021, le Groupe de Travail 3 a approuvé les Termes de Référence pour établir un Groupe de Discussion sur les RCEEP pour les produits de la mer, dont le but sera de préparer un projet sur les RCEEP. La DG ENV prépare actuellement une initiative sur la justification des revendications écologiques. Les opérateurs qui incluent des revendications environnementales dans leur publicité et leur emballage devront probablement prouver le bien-fondé de ces revendications. Un secrétariat technique, composé d'experts et de parties prenantes, a été créé en vue d'élaborer des règles techniques dans le cadre de la méthode PEF, qui calcule l'empreinte carbone des produits. Celles-ci sont basées sur 16 règles relatives à la définition des catégories de produits, qui sont les mêmes pour tous les produits. Des RCEEP ont déjà été élaborées pour d'autres produits, par exemple les produits laitiers, les pâtes alimentaires et le cuir. Le Secrétariat technique a organisé une première consultation publique ouverte, avec notamment la publication d'un projet de rapport, accueillant les commentaires de toutes les parties prenantes. La DG MARE a encouragé le MAC à commenter le projet de rapport. En ce qui concerne les prochaines étapes, dans les prochains mois, le Secrétariat technique entreprendra des études pilotes, qui seront suivies d'une deuxième consultation pour finaliser le rapport.

Selon les Termes de Référence, le Groupe de Discussion avait pour but d'analyser les projets de documents de la première consultation publique ouverte et de préparer une contribution pour la prochaine consultation. Le Secrétaire Général a donné un aperçu de la composition du Groupe de Discussion, composé de membres du secteur de la capture, de l'aquaculture et de la transformation, ainsi que de groupes d'autres intérêts. Il y avait également un observateur de l'Aquaculture Stewardship Council. Le Groupe de Discussion a analysé l'ensemble du projet de rapport du Secrétariat Technique. Des observations ont été recueillies pour chaque section. Il y a eu des échanges avec le Secrétariat Technique et avec la DG MARE lors de réunions et par écrit. À la demande du Groupe de Discussion, la DG ENV a organisé une session de formation, qui a eu lieu le 15 février 2022. Le projet d'avis, tel que convenu par le Groupe de Discussion, a été transmis le 18 mars 2022.

- **Examen du projet d'avis et voie à suivre**

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a souligné la particularité de l'exercice, qui diffère de la collaboration habituelle avec la DG MARE. Celui-ci a en effet nécessité plusieurs échanges avec le Secrétariat technique et avec la DG MARE. A cet égard, les différents membres du Groupe de Discussion ont posé des questions et exprimé leurs préférences. M. Robert a encouragé les membres, lors de l'examen du projet d'avis, à tenir compte du fait que l'avis a été rédigé en tenant compte de la première version du projet de rapport du Secrétariat technique. Il manque encore des résultats chiffrés pour démontrer la performance environnementale des activités de pêche de l'UE, par exemple de manière à comprendre la différence entre les zones de pêche, les pêches multi-spécifiques, le transport, parmi d'autres éléments.

M. Robert a rappelé que les RCEEP pour les produits de la pêche marine sont inclus dans le contexte d'un cadre plus large, tel que défini par la DG ENV. M. Robert a déclaré que le contenu du projet d'avis reflète parfaitement les discussions qui ont eu lieu lors des cinq réunions tenues par le Groupe de Discussion, couvrant à la fois les préoccupations pour la DG MARE et le Secrétariat Technique. Le projet d'avis est relativement hybride et couvre aussi bien les recommandations politiques que les



aspects techniques. Compte tenu du manque de chiffres et de la dualité du document, il a exprimé des doutes quant à l'utilité d'adopter cet avis. Il serait peut-être plus approprié de scinder le projet d'avis en deux documents.

Sean O'Donoghue (KFO) a remercié M. Robert pour les clarifications qu'il a apportées. M. O'Donoghue a félicité le Groupe de Discussion pour son excellent travail d'analyse du projet de rapport du Secrétariat Technique, accomplissant ainsi la première tâche prévue dans les Termes de Référence. Le projet d'avis contient des messages politiques importants, qui reflètent l'avis précédent concernant l'initiative sur la justification des revendications écologiques. Il pourrait être judicieux d'élaborer un document basé sur ceux-ci. M. O'Donoghue a fait part de ses préoccupations quant à l'adoption du projet d'avis proposé, car le MAC pourrait être perçu comme approuvant un système qui, selon lui, présente d'importants problèmes. Il soutient donc la suggestion de M. Robert de scinder le projet d'avis en deux documents. Les recommandations politiques pourraient être utilisées comme un avis, tandis que les commentaires techniques pourraient servir à poursuivre le dialogue entre le Groupe de Discussion et le Secrétariat Technique. Il n'y a pas assez de chiffres pour savoir comment le système fonctionne dans la pratique, y compris pour connaître sa faisabilité.

Le Secrétaire Général a souligné que, conformément aux Termes de Référence, et comme cela avait été encouragé par la DG MARE, l'objectif du Groupe de Discussion était d'analyser les éléments techniques du projet de rapport du Secrétariat Technique. Les aspects politiques des deux premières pages du projet d'avis ont déjà été abordés dans l'avis précédent qui portait sur la justification des revendications écologiques. Dans le projet d'avis, elles ont été intégrées sous forme de résumé et de récapitulation. Les considérations politiques n'entraient pas dans le cadre du Groupe de Discussion. Le Secrétaire Général s'est interrogé sur la pertinence de l'adoption d'un deuxième avis qui reprendrait essentiellement les positions exprimées dans l'avis sur la justification des revendications écologiques. La DG MARE a connaissance de l'avis du MAC à ce sujet. La Commission souhaite recevoir des commentaires sur les éléments techniques du projet de rapport du Secrétariat technique, car une deuxième version du rapport est en préparation. L'objectif devrait être de pouvoir influencer le contenu de cette deuxième version.

Le Secrétaire général a souligné qu'il était tout à fait possible de ne pas être d'accord avec la méthode PEF, mais que la Commission poursuivrait probablement l'initiative malgré tout. La Commission a approuvé le développement des RCEEP et prend en charge les frais du Secrétariat technique. Par conséquent, il appartient au MAC de choisir s'il entend influencer le processus ou non. Il est peu probable que le simple fait d'exprimer son désaccord avec le processus ait un réel impact dans la pratique. L'adoption du projet d'avis pourrait fournir à la DG MARE des arguments solides lors des discussions en interne avec la DG ENV. Néanmoins, si les membres préfèrent adopter des avis uniquement en matière de politique, en évitant les commentaires techniques, le Secrétariat agira en conséquence.

Sean O'Donoghue (KFO) a déclaré que, conformément aux Termes de Référence, l'objectif du Groupe de Discussion était d'analyser le projet de rapport et de préparer une contribution à la deuxième consultation publique ouverte. M. O'Donoghue a exprimé ses préoccupations quant à certaines des hypothèses formulées dans le projet d'avis, en particulier en ce qui concerne les preuves sur lesquelles elles reposent. Le thème semble indiquer que les éléments relatifs à la biodiversité



devraient être traités dans d'autres législations, mais des éléments de réflexion sont ensuite apportés quant à la manière d'inclure ces éléments relatifs à la biodiversité. La position du MAC devrait être plus claire. M. O'Donoghue s'est dit favorable à l'envoi d'un document sur les principes généraux, de manière à ce que les problèmes primordiaux ne soient pas négligés.

Le Secrétaire Général a répondu que, conformément aux Termes de Référence, l'objectif était d'analyser le projet de rapport du Secrétariat Technique. Le projet de rapport ne couvre que les aspects techniques. Les commentaires sur la politique ne relèvent pas des Termes de Référence. En ce qui concerne la contribution à la deuxième consultation publique ouverte, conformément au calendrier de la Commission, la consultation aurait dû avoir lieu en mars 2022, mais il y a eu un retard dans le financement des projets pilotes. Lors de la discussion avec les membres du Groupe de Discussion et avec les représentants de la DG MARE, la poursuite de la consultation a été encouragée, puisque le MAC aurait une plus grande influence sur la deuxième version du projet de rapport.

Christine Absil (Good Fish) a souligné la pertinence d'adopter le projet d'avis, afin que la DG MARE et la DG ENV soient conscientes de la divergence entre les lignes politiques. Même s'il y a un désaccord sur l'utilisation potentielle du travail accompli, celui-ci reste pertinent. Le Groupe de Discussion a été unanime dans l'élaboration de l'avis.

Jennifer Reeves (MSC) a souligné que la Commission se concentrait sur les éléments politiques, tandis que les aspects techniques étaient confiés à des groupes techniques. Le projet d'avis s'adresse essentiellement au Secrétariat technique et se concentre sur les aspects techniques. Mme Reeves a reconnu qu'il était possible de discuter de la séparation du projet d'avis en deux documents, mais a ajouté que les informations de base qui appuient les messages politiques constituaient des éléments utiles pour le Secrétariat technique. Mme Reeves a souligné l'importance de fournir une contribution, étant donné que la DG ENV a beaucoup investi dans cette initiative et semble bien déterminée à poursuivre dans cette voie.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré que, même si les RCEP ne traitent pas des produits conchylicoles, il a lu le projet d'avis avec grand intérêt. M. Guillaumie a approuvé l'intervention de M. Robert. Le projet d'avis ne fournit pas de recommandations, mais une analyse critique. Une fois que la deuxième consultation publique ouverte aura eu lieu, les commentaires critiques pourront être soumis en tant que contribution. Selon lui, le MAC ne devrait pas s'engager dans cette initiative. Il n'y a pas de chiffres ou de données. Il n'y a qu'une méthodologie. La méthode ne doit pas être imposée à tout le monde. Il serait extrêmement complexe pour les opérateurs de rassembler les données nécessaires pour réaliser des études PEF.

Le Secrétaire Général a répondu que, selon la pratique établie, le MAC adopte des avis destinés à la Commission européenne, plus précisément à la DG MARE. Dans cette logique, le projet d'avis recommande à la DG MARE d'inciter le Secrétariat technique à mettre en œuvre des changements spécifiques. Le Secrétaire Général a admis qu'il était possible d'attendre la deuxième consultation publique ouverte, mais a ajouté que la DG MARE encourageait le Groupe de Discussion à poursuivre ses travaux, afin d'avoir plus d'influence sur la deuxième version du projet de rapport. Quant à l'utilisation volontaire de la méthode PEF, le Secrétaire Général a souligné que cela dépendrait de l'option politique de la DG ENV, qui sera formulée à un stade ultérieur. Cela ne dépendra pas des



spécifications techniques du rapport du Secrétariat technique. En tout état de cause, la justification ne serait probablement exigée que pour les opérateurs qui choisissent de formuler des revendications environnementales. Par conséquent, ce serait toujours sur une base volontaire, puisque les opérateurs ne sont pas obligés de faire des revendications environnementales dans leurs publicités ou sur leurs emballages.

Jennifer Reeves (MSC) a souligné que, même si l'utilisation de la méthode PEF reste une démarche volontaire, il existe une contrainte importante de la part des consommateurs afin que soient fournies des informations concernant l'empreinte carbone. La méthode peut potentiellement être adoptée par le marché. Les détaillants seront en quête d'une méthode pratique. Mme Reeves a fait valoir qu'il était important de formuler des avis le plus rapidement possible, afin qu'ils deviennent officiels. Il y aura d'autres occasions de compléter le projet d'avis. Comme indiqué dans l'introduction du projet d'avis, il ne s'agit que d'une première étape.

Christine Absil (Good Fish) a approuvé l'intervention de Mme Reeves. Il est important de poursuivre rapidement les travaux. L'adoption du projet d'avis permettrait de faire connaître publiquement que le MAC est plutôt critique vis-à-vis du projet de rapport. Si le MAC se retire de l'initiative, il n'y a aucune possibilité d'influencer la direction.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a déclaré que le Secrétariat Technique et la DG MARE sont au courant de la majorité des commentaires techniques. Il manque des données chiffrées pour permettre de comparer les différents produits. Par conséquent, la fiabilité de la méthode n'est pas claire et M. Robert n'est pas vraiment disposé à commenter certains choix méthodologiques. M. Robert a exprimé qu'il était prêt à approuver les messages politiques, mais pas les aspects techniques.

Le Président a demandé s'il y avait un calendrier prévu pour la réception des données nécessaires de la part de la Commission et du Secrétariat technique, afin de permettre une meilleure compréhension des répercussions concrètes.

Le Secrétaire général a répondu que plusieurs échanges avec le Secrétariat technique ont eu lieu. Le Secrétariat technique était disposé à participer à une réunion supplémentaire pour fournir des exemples. Afin de développer ces exemples, le Secrétariat technique a besoin de disposer des données de l'EAPD. Cela dépend donc de la rapidité avec laquelle l'EAPD transmettra ces données au Secrétariat technique.

Sean O'Donoghue (KFO) a rappelé la recommandation h) de l'avis sur la "consultation publique de la DG ENV sur une proposition législative potentielle sur la justification des allégations vertes", selon laquelle la Commission devrait sérieusement évaluer d'autres options possibles, au-delà de la méthode PEF, afin de justifier les revendications écologiques, avant de prendre une quelconque décision. Selon lui, l'adoption du projet d'avis remettrait en cause la position antérieure du MAC. Il serait donc plus approprié d'adopter un avis rappelant les messages politiques. Si des avis techniques devaient être élaborés, ceux-ci devraient toujours renvoyer à la position précédente. Il a suggéré de poursuivre avec une procédure écrite pour l'adoption d'avis sur les messages politiques.



Christine Absil (Good Fish) a rappelé que, dans le texte du projet d'avis, il est déjà indiqué que le MAC tient compte du fait que l'initiative est en cours de développement, et que les positions contenues dans l'avis n'excluent pas l'adoption, à un stade ultérieur, de positions différentes, une fois que de nouvelles informations auront été rendues publiques.

Le Président a suggéré, comme voie à suivre, de diviser le projet d'avis en deux documents. Le premier document, reflétant les messages politiques, pourrait être rapidement adopté par procédure écrite. Le second document relatif aux aspects techniques pourrait attendre la réunion supplémentaire avec le Secrétariat technique, afin de disposer de plus de données. Le second document pourrait être abordé lors de la réunion prévue au mois de mai.

Le Secrétaire Général a ajouté que, si l'EAPC apporte les données nécessaires au Secrétariat Technique, une autre réunion pourrait être organisée avec le Secrétariat Technique et la DG MARE, afin de discuter d'exemples pratiques de la méthode PEF.

Jennifer Reeves (MSC) a indiqué, à propos de l'intervention de M. O'Donoghue, que l'expertise du MAC n'était probablement pas suffisante pour évaluer d'autres méthodologies. Le plan d'action pour l'économie circulaire fait référence à la méthode PEF comme étant la méthodologie appropriée pour calculer l'empreinte environnementale des produits. Par conséquent, la possibilité d'analyser d'autres méthodologies est limitée.

Sean O'Donoghue (KFO) a répondu que la recommandation ne consistait pas à ce que le MAC propose d'autres méthodologies, mais à ce que la Commission examine d'autres méthodologies avant de prendre une décision. M. O'Donoghue a reconnu que le MAC ne disposerait pas d'une expertise suffisante. M. O'Donoghue a approuvé la voie à suivre suggérée par le Président.

Questions diverses

Aucune.

Résumé des points d'action

- Règles sanitaires et d'hygiène :
 - Après l'ajout d'un paragraphe sur le point de vue des consommateurs, le projet d'avis sera transmis pour approbation par procédure écrite.
- Informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires :
 - Projet d'avis approuvé, à soumettre au Comité Exécutif pour adoption.
- Bien-être animal :
 - Projet d'avis approuvé, à soumettre au Comité Exécutif pour adoption.
- Gaspillage alimentaire :
 - Projet d'avis approuvé, à soumettre au Comité Exécutif pour adoption.
- Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer :



- Un projet d'avis, basé sur les messages politiques approuvés, sera transmis au Groupe de Travail par procédure écrite.
- Suite à la fourniture de données par l'EAPC, une réunion supplémentaire entre le Groupe de Discussion et le Secrétariat Technique sera organisée afin de discuter d'exemples pratiques de la méthode PEF.
- Suite à la réunion supplémentaire, un projet d'avis sur les aspects techniques sera préparé.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Aitana López Albaquero	Spain	Observateur
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Alexandra Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation Producer Organisation (SPFPO)	Membre
Antonia Leroy	WWF	Membre
Benoît Guerin	BG Sea Consulting	Observateur
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Chaise
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Carla Valeiras Álvarez	EuroCommerce	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Charlotte Musquar	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Garazi Rodríguez	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Jaroslawn Zieliński	Polskie Stowarzyszenie Przetworców Ryb (PSPR)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérôme Dorgelo	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Joash Mathew	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cádiz (FECOPESCA)	Membre
Juana María Parada Guinaldo	Organización de Palangreros Guardeses (OR.PA.GU.)	Membre
Louis Lambrechts	WWF	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Martina Zurli	FRUCOM	Membre
Massimo Bellavista	Copa Cogeca	Membre
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Nicolás Fernández Muñoz	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Noémie Jegou	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Paolo Giuseppe	EuroCommerce	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paulien Prent	Visfederatie	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Poul Melgaard Jensen	Danish Seafood Association	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Roberto Carlos Alonso de Sousa	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Sergio López García	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OPP-07-LUGO)	Membre
Thomas Kruse	Danish Fishermen P.O.	Membre
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre

